

CERTIBIOCIDÉ

CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION PROFESSIONNELLE DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES



Certificat DESINFECTANTS

Agréé CERTIBIOCIDÉ
Traitements raisonnés



DATE, DURÉE, LIEU ET COUT

- **Dates** : A définir, nous contacter
- **Durée** : 7h00
- **Coût** : Devis sur demande,
Nous contacter.
- **Lieu** : A définir - MFR du Sénonais à
GRON ou dans votre entreprise

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

Tout utilisateur et, ou distributeur de produits
désinfectants en entreprises et collectivités

FINANCEMENT

s'agissant d'une formation obligatoire et
réglementaire, celle-ci n'amène pas droit à une prise
en charge. Consulter cependant votre OPCO.

INTERVENANTS & CONTACTS

Responsable de l'action : M. Claude Chrétien
Suivi administratif : Mme Peggy Belkacem
Intervenant : M. Raphael DODET
(Ingénieur Hydrobiologiste)

Pour toute information, contacter le secrétariat de la
MFR du Sénonais
mfr.gron@mfr.asso.fr
03 86 64 82 82

Complément d'information :

L'action envisagée entre dans l'une des catégories
prévues à l'article L.6313-1 du code du travail, à
savoir : ACTION DE FORMATION

Formations certifiées au répertoire spécifique : Code
de la fiche : RS6440

Certificateur : Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Date d'échéance de l'habilitation : 29/03/2029

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Le certibiocide est un certificat individuel qui est délivré à une personne physique, obligatoire depuis le 1er Juillet 2015.
- L'arrêté du 9 octobre 2013, précise les conditions d'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur des produits biocides en question.
- Le Certibiocide atteste un niveau de compétences. Il permet d'encadrer l'activité et d'assurer une utilisation et une application des produits plus sûres et plus efficaces de certains produits biocides

OBJECTIFS

- Connaître la biologie des micro-organismes (bactéries, virus, champignons).
- Connaître et comprendre les exigences réglementaires liées à l'utilisation des produits biocides désinfectants professionnels, connaître les mesures de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement.
- Connaître les méthodes alternatives à l'utilisation des produits biocides désinfectants professionnels

CONDITIONS D'ADMISSION

Inscription individuelle à la formation via la plate-forme Certibiocide
(<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>)
après la création obligatoire d'un compte individuel

CONTENU/COMPETENCES

- Connaître la réglementation sur les produits biocides ;
- Comprendre les risques liés à l'utilisation et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement ;
- Contribuer à limiter le recours aux produits désinfectants en privilégiant des alternatives non chimiques ;
- Assurer une utilisation durable des produits dans le cadre d'une activité professionnelle ;
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Diffusion et signature de feuilles d'émargement par ½ journée.
Exercices d'évaluations (Quizz, études de situation) en cours de formation,
Bilan de satisfaction « à chaud » en fin de formation.

MODALITÉS D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Test écrit (QCM) en fin de formation.
En cas d'échec au test, une formation de 2 heures sera nécessaire pour obtenir le certificat.